

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF  
(Compte chèque postal : 9063 13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 37<sup>e</sup> SÉANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 16 Juin 1960.

#### SOMMAIRE

1. — Situation sociale. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1353).  
M. Debré, Premier ministre.  
Suspension et reprise de la séance.  
M. Leenhardt.  
Renvol de la suite du débat.
2. — Ordre du jour (p. 1363).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### SITUATION SOCIALE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de M. le Premier ministre sur la situation sociale et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

\* (2.)

M. Michel Debré, Premier ministre. Mesdames, messieurs, on dit fréquemment qu'il n'y a pas de politique économique sans politique sociale. La formule est excellente et, quand on la prononce, on est souvent approuvé.

Je commencerai cette déclaration sur la politique sociale du Gouvernement par la formule inverse, qui est tout aussi exacte, mais qui est fréquemment moins applaudie : il n'y a pas de politique sociale sans politique économique.

En vérité, on ne peut, en effet, séparer une saine politique sociale d'une saine politique économique et financière. Pourquoi dis-je cela ? Pour la raison suivante : il n'est pas douteux que le début de 1959, qui a été l'année de l'exécution des sacrifices demandés en décembre 1958, a vu le pouvoir d'achat des travailleurs atteint pendant quelques mois par la force des choses ; mais pourquoi ? Parce que la situation financière avait exigé un certain nombre de mesures et, si nous parlons en termes de politique sociale, plus exactement parce que le pouvoir d'achat des travailleurs était, au cours des mois précédents, acquis par l'inflation, c'est-à-dire, en fin de compte, aux dépens du patrimoine national ; et si le général de Gaulle, alors chef du Gouvernement, n'avait pas complété l'œuvre de redressement institutionnel par son œuvre de redressement financier, la situation était telle que, du point de vue social, aucune politique n'eût été possible, car nous étions engagés sur une voie de crise économique, donc de crise sociale, extrêmement profonde.

Je vais l'évoquer d'un mot, nullement pour ranimer les cendres du passé ; d'autant moins, d'ailleurs, comme je l'ai dit lors de ma déclaration de janvier 1959, que les derniers gouverne-

ments de la IV<sup>e</sup> République, leurs chefs, leurs ministres des finances, devant l'ampleur prévisible de la crise, avaient tenté de prendre des mesures et avaient déjà invité le Parlement à la sévérité. Le contexte politique, la faiblesse des institutions et le caractère instable des majorités avaient rendu leur tâche à peu près impossible. Les dispositions prises étaient insuffisantes. Il fallait aller au-delà, et c'est ce qui explique les mesures et la décision qui ont été prises en décembre 1958.

Si on se reporte à l'année 1958, on constate sans doute qu'il y avait en France un haut indice d'activité industrielle et un salaire moyen horaire nominalement élevé. Mais en face de cela, la hausse des prix était constante, les salaires étaient régulièrement dépassés par des prix en hausse plus importante. On constatait, d'autre part, un déficit permanent du budget, atteignant, je vous le rappelle, en 1956 et 1957, plus de mille milliards et alimentant l'inflation. Enfin, la balance des paiements était à ce point déficitaire — près de 900 millions de dollars en 1956 et près de 1.300 millions de dollars en 1957 — qu'on pouvait se demander quelles seraient les suites économiques de cette situation.

En fait — et, encore une fois, c'est essentiel quand on veut juger une politique sociale — nous nous trouvions en 1958 devant la situation financière, économique et sociale suivante : du point de vue financier, la France avait épuisé ses réserves d'or et de devises ; elle avait accumulé les emprunts et pouvait si peu les rembourser que de nouveaux emprunts étaient nécessaires pour faire face aux premières échéances. A la suite de cette situation financière, on voyait déjà se dessiner la situation économique, caractérisée par l'arrêt de toute libération des échanges et l'impossibilité d'entrer dans le Marché commun. Du point de vue social, outre les conséquences sociales de la dévaluation indispensable de la monnaie, la situation financière et économique menaçait certaines entreprises de rupture d'activité, c'est-à-dire d'un chômage profond.

**M. Georges Juskiewski.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** En d'autres termes, derrière la façade de la prospérité économique que crée pendant quelques temps une inflation et malgré, je le répète, les efforts techniques et financiers réalisés dans les derniers mois de 1957 et dans les premiers mois de 1958, la réalité était inquiétante pour les travailleurs.

Le redressement financier a été ce que vous savez. Les mesures correspondantes de rigueur budgétaire ont été décidées en décembre 1958...

**M. Félix Kir.** Grâce à M. Pinay !

**M. le Premier ministre.** ...maintenues en 1959 et en 1960. La France a désormais un budget ordinaire en équilibre et un budget d'investissements qui maintient l'appel à l'emprunt dans la limite raisonnable des quelques 600 à 700 milliards de francs anciens. Le collectif de 1960 qui vous sera soumis ne modifie pas les fondements de cette politique financière.

Moyennant quoi, la situation financière de l'Etat comme celle de la nation se sont sensiblement transformées. Du point de vue de l'Etat, les avances de la Banque de France ont été diminuées de plus du tiers et la situation de la trésorerie est désormais assurée. Du point de vue de la nation, la balance du commerce extérieur est bénéficiaire, malgré l'augmentation des importations, et la balance des paiements est excédentaire malgré les remboursements anticipés que nous avons décidés.

Tout cela est, certes, très bien ; mais, en raison du fait qu'il n'est pas de politique sociale sans bases financières et économiques saines, il faut veiller attentivement au caractère délicat et difficile de toute politique en ce domaine.

Nos dettes envers l'étranger sont encore supérieures à l'encaisse de nos devises.

Nos réserves publiques de changes sont de l'ordre de 2 milliards de dollars, mais les dettes accumulées au cours des quinze années précédentes leur sont encore supérieures. Les échéances peuvent être envisagées sans inquiétude, mais il est évident que cette situation exige que notre balance des comptes demeure bénéficiaire.

D'autre part, vous le savez tous, la tension sur les prix reste forte. Les motifs de cette tension sont d'ailleurs divers. Il y a, dans les régions industrielles comme la région parisienne, où existe une sorte de suremploi, une tension réelle sur les salaires qui aboutit à une tension sur certains prix. Entrent aussi en ligne de compte des charges budgétaires considérables ; nous aurons à en parler lors de l'examen du collectif et plus encore au cours de la session prochaine ; vous verrez que l'équilibre budgétaire

suppose, de la part du Gouvernement et du Parlement, des choix et, par conséquent, certains sacrifices. Il y a enfin, je n'ai pas besoin d'y insister ici, le problème des prix agricoles. Parce que le revenu des agriculteurs a moins augmenté que le revenu des autres catégories professionnelles, il faut envisager certains rajustements de prix agricoles ; mais ces prix agricoles ont leur incidence sur le niveau général des prix et sur le niveau de vie.

En d'autres termes, si les éléments de base de la situation financière sont assainis, il faut que nous sachions — et c'est particulièrement indispensable à la préparation d'une politique sociale saine — que l'assainissement est une œuvre de longue haleine et de ténacité. On reviendrait vite à la situation antérieure, difficile du point de vue économique, plus difficile encore du point de vue social, si on se laissait aller aux illusions qui ont marqué certaines années précédentes.

Au moment où cet effort financier a été réalisé, au moment où, à l'occasion des votes budgétaires, cet effort financier était par vous-mêmes maintenu, on avait dit : « Vous nous menez à la récession économique et, par conséquent, à une crise sociale sans précédent. » A cet égard, les débats qui ont suivi la déclaration ministérielle de janvier 1959 méritent, par la valeur de leur pronostic, d'être examinés et je vous renverrais éventuellement à leur lecture. Il n'y a pas eu récession économique, bien au contraire. Qu'on regarde l'indice de la production depuis dix-huit mois, l'indice de l'activité industrielle, la statistique des emplois, la durée hebdomadaire du travail, le chiffre de l'impôt forfaitaire sur les salaires, voici comment apparaît la courbe dans tous ces domaines : une hésitation dans les premiers mois de 1959, une hausse très nette avant la moitié de l'année 1959, une hausse qui s'accroît à la fin de 1959, un plafonnement et même une sorte de tassement au début de 1960 et un nouveau départ depuis le mois d'avril.

Par l'addition des efforts privés, encouragés par le caractère sain de notre effort financier et aussi par la politique gouvernementale d'investissements, l'économie française est prospère. Cette prospérité n'est d'ailleurs pas discutée, en particulier par l'étranger. Les investissements de capitaux étrangers en France, qui avaient toujours été hésitants et très limités par rapport aux investissements enregistrés dans les pays voisins, se sont élevés, au cours des derniers mois, à un niveau tout à fait comparable à celui que connaissent ces pays, ce qui est essentiel pour l'avenir du Marché commun.

Je vous rappelle en particulier, car c'est capital pour toute politique économique et toute politique sociale, que le Marché commun, par la libération des échanges à l'intérieur de l'Europe des Six, suppose que notre situation financière et notre situation économique ne soient pas telles que les capitaux étrangers soient incités à s'investir dans les pays voisins, au détriment de notre marché. Il faut, économiquement et socialement, que notre situation financière permette les investissements étrangers en France au même titre que dans les autres pays du Marché commun.

C'est sur cette toile de fond, d'une rigueur financière nécessaire en raison de la situation, telle qu'elle se trouvait dégradée depuis un certain nombre de mois avant 1958, et au regard des conséquences heureuses, du point de vue économique, de cette rigueur financière qu'il faut apprécier la politique sociale que le Gouvernement a menée et ce qu'elle pourra être dans les dix mois à venir.

Je répondrai d'abord à une première question : quelle a été la politique sociale qui a accompagné cet effort de redressement économique ? Cette question comporte deux développements : d'abord, l'aspect social de plusieurs mesures économiques ; ensuite, les mesures sociales proprement dites.

En premier lieu, examinons l'aspect social de plusieurs mesures économiques.

La situation de l'économie française, généralement prospère, n'est ni géographiquement ni industriellement uniforme. A côté de régions qui, telles la région parisienne, certaines régions de l'Est, l'axe rhodanien, se trouvent actuellement en plein essor, en plein développement, il existe des régions moins développées qui ne participent pas à cette expansion. A côté de certaines industries en développement, notamment les industries neuves, telles que l'industrie électronique et l'industrie pétrochimique, aussi certaines industries textiles, d'autres industries connaissent des crises, pour des raisons diverses, et c'est notamment les chantiers navals, la construction aéronautique, les charbonnages.

En d'autres termes, nous nous trouvons en présence, sur un fond de tableau excellent, de régions ou d'industries moins développées, où les salaires sont plus bas, où existent par conséquent des conflits sociaux à l'état latent et où se manifeste — ce qui n'est pas le moins grave — l'inquiétude des jeunes. La politique économique destinée à ces régions ou à ces industries est, dans une large mesure, une politique d'inspiration sociale.

En 1959, nous nous sommes trouvés en présence d'une réglementation qui était bonne, l'ancienne réglementation des zones critiques. Dès les premiers mois de 1959, nous l'avons doublée d'une autre réglementation s'appliquant aux zones spéciales de conversion où nous avons accentué les mesures économiques et sociales déjà prises : versements plus rapides de primes plus importantes, accompagnées de prêts à un meilleur taux d'intérêt.

L'expérience des derniers mois nous a permis, en avril 1960, de codifier et de transformer à la fois cette politique économique aux conséquences et aux incidences sociales immédiates. Nous avons établi une réglementation qui couvre l'ensemble du territoire et qui, pour tous les départements où surgissent des difficultés économiques, soit du fait des industries elles-mêmes, soit du fait du développement démographique, ouvre des facilités pour l'attribution de subventions ou le lancement d'emprunts.

Nous avons pris des dispositions particulières pour certains départements, notamment les départements bretons. Nous avons, dans l'Ouest et dans le Sud-Ouest, à Nantes, Bordeaux, Limoges, à Montpellier aussi, envisagé la création de centres de développement où l'effort de décentralisation industrielle et de création d'emplois serait particulièrement accentué.

Les résultats de cette législation, je veux dire de l'application des règles anciennes sur les zones critiques et de la réglementation nouvelle établie en 1959 — je ne peux pas encore parler des dispositions récentes qui datent d'avril 1960 — ces résultats sont tels que nous sommes sûrs d'être dans la bonne voie.

Au total, c'est environ quarante mille emplois nouveaux qui ont été créés par application de cette réglementation et nous ne doutons pas que les mesures d'avril 1960 ne donnent encore, à la lumière d'un an d'expérience, de meilleurs résultats.

Sans doute cette situation n'est-elle pas due uniquement à l'effort financier de l'Etat. Les collectivités locales y ont été pour beaucoup. Toutefois, dans la mesure où nous avons voulu aider de façon particulière des industries et des régions en difficulté par rapport à d'autres industries et à d'autres régions, nous avons tenté de préciser quelle était la bonne politique sociale à suivre.

Il n'est pas douteux que les mesures prises soient encore insuffisantes si l'on considère l'ampleur du problème.

Encore une fois, si la plus grande partie de l'industrie française est en expansion, certains secteurs — chantiers navals, industrie aéronautique, auxquels il faut ajouter les charbonnages — se trouvent en état de crise chronique. Le développement de l'économie fait que ces industries ne peuvent pas retrouver leur activité d'ensemble antérieure. De surcroît, les travailleurs attachés à ces industries en état de moindre développement acceptent d'autant moins facilement leur sort que d'autres branches de l'activité industrielle sont en expansion.

On peut formuler la même observation pour les régions.

La France est un pays qui a le goût de l'égalité, voire de l'uniformité, et le développement de la prospérité industrielle dans la région parisienne ou dans le Sud-Est rend plus cruelles encore les difficultés des régions de l'Ouest, déjà handicapées naturellement. Au reste, la prospérité appelant la prospérité, ces régions de l'Ouest ont le sentiment d'être abandonnées.

Nous avons décidé de constituer une société privée à laquelle participeront la Caisse des dépôts et le Crédit national et dont le rôle sera de faire face à cette situation. Cette société fonctionnera d'abord comme un bureau d'études pour examiner les mesures particulières aux régions et aux industries en difficulté. Elle jouera également le rôle d'un organe d'exécution. Après avoir dégagé les mesures de conversion nécessaires et les décisions indispensables pour recréer des emplois, cette société pourra, avec l'aide de la Caisse des dépôts, de la Caisse nationale des marchés de l'Etat et du Crédit national, avec l'aide, le cas échéant, des crédits de l'Etat, mettre en œuvre les procédés qui permettront de transformer soit les régions, soit les industries.

Le communiqué annonçant la création de cette société paraîtra dans la soirée ou dans la journée de demain. Il correspond à une étape nouvelle de l'effort économique et social sur lequel j'ai insisté.

Je ne voudrais pas quitter ce chapitre — car le problème social de ces régions qui se disent défavorisées est une des difficultés françaises de l'heure présente — sans évoquer d'un mot ce que nous entendons faire pour l'expansion régionale.

Les directives qui ont été données pour le quatrième plan de modernisation sont, vous avez pu le remarquer, sensiblement différentes sur certains points de celles qui ont présidé à l'établissement des plans antérieurs.

On y trouve, d'abord, une directive sociale sur laquelle je reviendrai.

Mais on y trouve aussi une directive relative au caractère régional des investissements à prévoir dans les quatre années à venir. Une des caractéristiques, en effet, de la planification portant sur les années 1962 à 1966, c'est que nous veillerons à ce que les meilleures règles soient observées pour l'investissement des capitaux et l'implantation des industries sur le territoire.

Nous pensons, à cet égard, à ce qui peut être fait, à ce qui doit être fait pour les régions les moins favorisées. (Applaudissements.)

Nous comptons donner aux comités d'expansion régionale, à l'intérieur des circonscriptions administratives où nous avons fait une tentative d'unification des services publics, une plus grande représentativité et plus d'indépendance.

Une plus grande représentativité. Nous ferons en sorte — vous le verrez prochainement — que les comités d'expansion régionale comportent, à côté de ceux qui, fonctionnaires ou industriels, doivent normalement y participer, les représentants des organisations syndicales, car le problème social est aussi important que le problème économique dans l'organisation de certaines régions. Une plus grande indépendance? Le cas échéant, certaines possibilités financières leur seront accordées pour orienter leur activité. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

Vous serez peut-être surpris que j'insiste sur ce point mais, en ce domaine, l'expérience montre qu'il n'est pas facile d'agir. Souvent, je m'en rends compte peut-être plus qu'aucun d'entre vous, vouloir la décentralisation industrielle, vouloir créer des emplois dans des régions où il semble que le travail s'en aille, c'est vraiment aller à contre-courant. C'est là une idée que l'on peut facilement évoquer à la tribune mais son expression dans les faits, sous la forme d'attribution de crédits ou de création d'industries, pose des problèmes redoutables. Et, cependant, nous sommes là en présence d'un des aspects fondamentaux d'une politique sociale; je pense, en particulier, aux départements bretons.

Le déséquilibre entre la région parisienne et les départements de l'Ouest, si l'on ne prend pas les mesures qui s'imposent et qui, certes, sont difficiles, va aller en s'accroissant.

Dans certains départements de l'Ouest, au surplus, la poussée démographique — heureuse en soi — est plus forte que partout ailleurs. Si, le plus souvent avec l'aide des finances publiques, on ne développe pas les zones industrielles, si on ne crée pas d'emplois — alors même que la tradition ne s'y prête pas — un double problème social est suscité : celui qui est propre à ces départements, qui s'estiment abandonnés, et auquel nous ne portons pas remède et cet autre qui consiste en un afflux renouvelé de la main-d'œuvre dans la région parisienne.

Dans ces conditions, il est indispensable, pour sauvegarder l'équilibre politique et social de la France, de mettre au premier rang d'une politique sociale d'avenir un effort équilibré de création d'emplois.

Voilà un des premiers aspects de la politique que je me devais de vous exposer.

Il est un second aspect de la politique sociale des dernières années que je dois, lui aussi, développer.

Nous avons, en effet, au cours des derniers dix-huit mois, malgré les impératifs prioritaires de la rigueur financière, pris d'importantes mesures sociales.

La liste des directions dans lesquelles nous avons fait porter notre effort est facile à établir : c'est l'intéressement des travailleurs, la promotion sociale, la réforme et l'extension de la sécurité sociale, la lutte contre les fléaux sociaux.

Je parlerai d'abord de l'intéressement des travailleurs, dont les principes nouveaux ont été fixés en janvier 1959, par la dernière ordonnance que signa le général de Gaulle en qualité de chef du Gouvernement.

Cette ordonnance, vous le savez, prévoit diverses formes d'intéressement. Elle renvoyait à des mesures d'application, qui se sont échelonnées jusqu'au décret du 21 mai dernier, lequel traite de cette forme particulière d'intéressement qu'est la participation des salariés à l'accroissement de la productivité.

Cette ordonnance commence à porter ses fruits. Les débuts ont été très modestes. La formule, en effet, se heurtait à l'incompréhension ou à la suspicion, aussi bien des patrons que des syndicats de travailleurs. Actuellement, nous pouvons considérer que les doutes et les suspicions sont levés, au moins pour les organisations syndicales de salariés.

Le ministre du travail pourra, le cas échéant, vous donner des détails supplémentaires. En gros, dans une quinzaine de grandes entreprises, un contrat d'intéressement est en vigueur depuis près d'un an. Une quarantaine de nouvelles conventions sont en discussion. Depuis la parution du décret du 21 mai, qui prévoit l'intéressement à l'accroissement de la productivité, c'est environ une centaine de contrats d'intéressement qui sont en cours d'élaboration. Le ministre du travail, constatant l'intérêt porté à cette législation par les parties concernées, a décidé de prendre l'initiative d'une politique de développement des applications de cette ordonnance sur l'intéressement des travailleurs soit aux bénéfices de l'entreprise, soit à l'accroissement de la productivité.

Vous vous souvenez certainement — et il s'agit là d'une seconde mesure — de la discussion qui s'est instaurée ici, il y a un an, sur la promotion sociale. Vous avez voté, je vous le rappelle, trois textes sur ce sujet : la grande loi qui porte la date du 31 juillet 1959 et qui constitue en quelque sorte la charte nouvelle de la promotion sociale en France ; une loi particulière pour l'Algérie et une loi qu'on appelle un peu sommairement « loi portant promotion collective », qui permet aux organisations syndicales de former leurs militants.

Le texte socialement le plus important est la loi du 31 juillet 1959 qui est le résultat des délibérations des deux assemblées sur un projet que nous vous avons soumis.

La promotion sociale correspond, à la fois, à un besoin économique et, peut-être davantage encore, à une exigence sociale.

Elle correspond d'abord à un besoin économique.

Les besoins de notre économie en expansion, les besoins des industries modernes, en particulier, sont tels que nos écoles ne peuvent former ni la main-d'œuvre qualifiée, ni même les ingénieurs qui sont aujourd'hui nécessaires. Il faut donc, par des procédés nouveaux, former des adultes aux tâches de spécialistes hautement qualifiés, voire d'ingénieurs.

Cette exigence économique s'accompagne d'un impératif de justice sociale. J'ai traité de ce sujet devant vous, ainsi que M. Bacon, lorsque nous avons, il y a un an, défendu le projet de loi que nous soumettions alors au Parlement.

Sans doute, depuis quatre-vingts ans, le brassage des enfants dans nos établissements d'enseignement correspond-il à un très bel effort de promotion sociale ; sans doute, dans les grandes entreprises privées et dans les entreprises nationalisées existait-il, depuis des années, d'excellents mécanismes de promotion ouvrière ; mais il était — et il est toujours — indispensable de développer, de systématiser la promotion sociale. Cette promotion, en d'autres termes, comme nous le déclarions il y a un an, ne doit pas être une chance exceptionnelle mais doit devenir une perspective professionnelle normale.

Je peux vous dire que les premières réalisations de la loi du 31 juillet 1959 sont plus qu'encourageantes et que l'expérience a montré en moins d'un an que l'effort législatif et budgétaire que nous vous avons demandé répondait à un besoin réel.

Qu'il s'agisse des départements de l'éducation nationale ou du travail, c'est-à-dire, en particulier, des centres associés du conservatoire national des arts et métiers créés en province pour la formation d'ingénieurs, ou des centres de formation professionnelle accélérée des adultes, qui relèvent du ministère du travail, les possibilités données par la loi du 31 juillet 1959 ont été aussitôt mises à profit.

Les dispositions de la loi concernant les anciens combattants revenus d'Algérie ont commencé, elles aussi, à donner leurs effets.

On aboutit très vite — c'est le résultat de l'expérience d'un an au ministère de l'éducation nationale — à pousser à l'acquisition de diplômes d'ingénieur des ouvriers hautement spécialisés et cette tendance se manifeste par des demandes, dont le nombre n'a cessé d'augmenter, de bourses à plein temps pour des adultes. Ces bourses leur permettent de quitter leur travail pendant un an et nombreux sont ceux qui, grâce aux centres associés du conservatoire national des arts et métiers, obtiennent le diplôme d'ingénieur.

En ce qui concerne le ministère du travail, aux centres de formation dits du premier degré qui ont été créés depuis plusieurs années, vont s'ajouter des centres de formation des adultes du second degré qui représentent eux aussi un effort de développement extrêmement intéressant de la politique de promotion sociale.

Les résultats d'une année sont tels qu'il est d'ores et déjà décidé de créer un institut de pédagogie de la promotion sociale.

Le problème est, en effet, maintenant, de savoir quelles sont les meilleures méthodes d'enseignement et comment recruter des professeurs adaptés au mode d'enseignement que nous demandons.

Les crédits engagés en 1960 étaient modestes ; ils ont été immédiatement utilisés. Ils l'ont été si bien que, prudemment, nous vous proposons, dans le collectif, une légère augmentation des dotations, sachant à l'avance qu'elles seront utilisées, notamment, pour donner satisfaction aux demandes de bourses et créer de nouveaux centres du second degré pour la promotion des adultes.

Naturellement, je fais des réserves car on ne peut juger une loi moins d'un an après sa mise en application. Celle-ci, en effet, date de novembre dernier. Je puis dire cependant que l'effort de promotion sociale auquel le Gouvernement, par la voie législative, vous a appelés à collaborer est un effort dont les conséquences sociales seront très profondes.

Après l'intéressement des travailleurs, après la promotion sociale, nous avons entrepris une grande réforme de la sécurité sociale.

Cette réforme de la sécurité sociale a été, dès le début de l'année 1959, une des préoccupations essentielles des ministres, en particulier du ministre du travail et de moi-même.

La sécurité sociale, après quinze ans de fonctionnement, est très différente, par sa structure comme par le volume des crédits en cause, de ce qu'elle était en 1945. Son budget est de 4.000 milliards d'anciens francs, dont 2.000 milliards pour le seul régime général.

Le Gouvernement ne pouvait pas se désintéresser d'un tel problème et ne pas tout faire pour donner aux institutions de la sécurité sociale un rendement maximum.

Mon propos n'est pas de développer l'ensemble des réformes administratives et de réorganisation, touchant jusqu'à la structure des institutions qui ont été réglées par les derniers décrets. Mais l'ensemble de ces mesures touchant les pouvoirs des conseils d'administration et des directeurs, l'organisation des caisses et celle du contrôle médical, étaient orientées pour améliorer le fonctionnement administratif de cet immense organisme.

Nous avons pu estimer à 20 milliards d'anciens francs dès 1961 l'amélioration des recettes résultant d'un certain nombre de ces mesures de réforme, notamment celles qui ont été prises pour le recouvrement des cotisations et l'amélioration du fonctionnement interne des caisses de sécurité sociale.

Moyennant quoi, nous avons pu commencer un premier effort de revalorisation des prestations.

D'abord, certaines prestations seront servies plus rapidement ; c'est notamment le cas pour toutes les pensions qui étaient liquidées par les caisses régionales et qui le seront désormais par les caisses primaires départementales. Mais c'est surtout dans le domaine de la maladie que nous avons voulu faire un effort et, sur ce point, l'effort fait en ce qui concerne le régime général se double de l'effort que nous vous proposons en faveur du régime particulier de l'agriculture.

Pour m'en tenir au régime général, nous avons voulu assurer à la grande majorité des assurés sociaux un remboursement réel à 80 p. 100 et, dans certains cas, à 100 p. 100.

Le principe de ce remboursement était inscrit dans l'ordonnance de 1945 mais, en fait, n'avait jamais été appliqué.

En vertu de la réforme dont certains aspects ont fait grand bruit, désormais le remboursement des assurés sociaux peut être considéré comme la règle, une règle qui sera appliquée.

Je veux vous dire tout de suite, car, du point de vue social, c'est capital, pourquoi le Gouvernement a fait porter son effort sur l'assurance maladie, qu'il s'agisse des dispositions que je viens d'indiquer en ce qui concerne le régime général ou qu'il s'agisse des dispositions plus particulières, qui seront l'objet de vos prochaines délibérations, sur l'assurance maladie des agriculteurs. C'est pour une raison fort simple, d'ordre social en même temps que d'ordre en quelque sorte sociologique.

Les dépenses de la maladie augmentent beaucoup plus vite que les salaires et les niveaux de vie. C'est là un phénomène constaté dans tous les pays de l'Europe occidentale et qui est la conséquence du progrès technique. En se perfectionnant, les soins deviennent de plus en plus onéreux. Sans entrer dans trop de détails, sachez que les mesures que nous avons prises pour le régime général jointes à celles que nous vous proposons pour le régime particulier des agriculteurs aboutissent à distribuer un supplément de prestations de près de 100 milliards d'anciens francs par an. C'est vous dire le succès considérable du point de vue social que représente ce double effort pour le

régime général et pour le régime agricole. Je peux dire que c'est un effort qui n'a pas eu d'équivalent au cours de toutes les années antérieures. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)*

Le tableau de notre activité sociale — intéressement, promotion sociale, réforme et extension de la sécurité sociale — serait incomplet si nous n'évoquions rapidement l'action contre les fléaux sociaux.

Il faut d'abord améliorer l'équipement hospitalier de la France pour deux raisons. La première, c'est que cet équipement est très en retard. Le seul reproche que l'on pourrait faire à la politique sociale des vingt-cinq ou trente dernières années, c'est d'avoir mis essentiellement l'accent sur le problème des pensions, des remboursements, des indemnités et pas assez sur le problème de l'équipement hospitalier. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations à l'extrême gauche.)*

Nous sommes donc, dans ce domaine, dans une situation qui n'est pas convenable pour un pays civilisé et nous avons, dans les dix années à venir, un très gros effort à faire, effort d'autant plus urgent, d'ailleurs, que le développement de la démographie pose des problèmes hospitaliers, comme il a posé des problèmes scolaires : il faut augmenter le nombre des hôpitaux, comme nous avons dû, depuis une quinzaine d'années, augmenter le nombre des écoles.

Vous avez voté l'an dernier une loi de programme sur l'équipement hospitalier et sanitaire de la France. Cette loi de programme, vous le savez, est une loi modeste qui vise ce que nous avons appelé « le noyau » incompréhensible des dépenses dans les trois années qui viennent. Nous allons, dans le budget de 1961, essayer de dépasser, avec la prudence nécessaire, les chiffres prévus par cette loi de programme, d'une part en ce qui concerne les hôpitaux ordinaires, d'autre part pour ce qui a trait aux hôpitaux universitaires, qui sont l'un des supports de la réforme des études médicales.

En sus de cet effort, je rappelle seulement pour mémoire deux textes qui vont cependant dans la même voie : le projet de création d'une école de la santé publique à Rennes, projet qui est actuellement pendant devant le Sénat, et, d'autre part, un projet d'intérêt local, mais capital, celui de la réforme et de l'extension de l'assistance publique à Paris. Si je les signale, c'est simplement pour noter l'importance que nous attachons à ce problème.

Mais sous le titre de lutte contre les fléaux sociaux, on ne saurait se borner à parler de l'équipement hospitalier. Il n'y a pas de politique sociale digne de ce nom si l'on n'entreprend pas de lutter contre un certain nombre de tares de la société française. L'une de ces tares, vous le savez — je le répéterai tant que je serai Premier ministre — c'est l'alcoolisme. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême gauche.)*

On ne peut pas parler, je dirais même qu'on n'a pas le droit de parler de politique sociale si on ne veut pas s'attaquer à un certain nombre de maux dont l'alcoolisme est en France un des plus graves. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

J'ai été battu devant la Haute Assemblée au sujet de la première mesure — ce n'est pas la seule — qui est la suppression du privilège des bouilleurs de cru. *(Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs. — Exclamations sur plusieurs bancs à droite.)*

Avant la fin de la session, vous serez saisis de nouveau du problème, et chacun, au nom de la vie sociale de la nation, prendra ses responsabilités. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

**M. Marcel Roclere.** Ce n'est pas le problème !

**M. le Premier ministre.** Un autre fléau social que nous trainons avec nous depuis un demi-siècle, c'est celui du manque de logements, de leur insuffisance en quantité comme en qualité.

L'effort en ce qui concerne les logements a été considérable depuis la Libération. Le chiffre fixé par le plan de modernisation était de 300.000 logements par an et, malgré toutes les difficultés financières, nous nous sommes tenus à ce chiffre.

L'objectif a été maintenu en dépit de la hausse des prix et aussi d'une disposition importante qui a consisté à augmenter le nombre des habitations à loyer modéré et des logements sociaux, c'est-à-dire des logements pour lesquels l'Etat fait un effort plus important.

En 1958, nous vous avons demandé d'adopter un plan triennal de 120 milliards de francs, s'ajoutant au chiffre primitivement

prévu, et, à l'occasion de la discussion du collectif, au mois de juillet, nous vous demanderons de voter un crédit supplémentaire de 20 milliards de francs, plus un crédit de 5 milliards pour les départements algériens, tout cela avec l'idée de maintenir jusqu'à la fin du troisième plan l'objectif de trois cent mille logements par an.

C'est déjà un objectif utile, mais il faut considérer que, quelles que soient les améliorations intervenues — notamment celle de l'industrie du bâtiment qui permet de réaliser ces trois cent mille logements plus facilement qu'il y a dix ans — et en dépit du fait que, chaque année, la construction de ces logements devrait améliorer la situation, nous nous trouverons encore, au moins pendant une dizaine d'années, devant un problème presque aussi grave que celui auquel nous avons eu à faire face depuis quinze ans, d'abord parce que l'heureuse poussée démographique exige la construction non seulement d'écoles et d'hôpitaux, mais également de maisons, ensuite parce que l'amointrissement de notre patrimoine immobilier, notamment depuis 1920, fait qu'au problème quantitatif s'ajoute un problème qualitatif auquel il faudra s'attaquer le plus tôt possible.

Aux dispositions financières, c'est-à-dire aux disponibilités qui doivent permettre d'atteindre cet objectif de trois cent mille logements — objectif dont nous verrons, lors de l'élaboration du quatrième plan, s'il est possible de le dépasser — s'ajoutent un certain nombre de dispositions à longue échéance qui sont indispensables pour nous-mêmes et pour nos successeurs.

Il nous faut d'abord une politique foncière. Entendez par là que l'absence de politique foncière, c'est-à-dire l'absence de possibilité, soit pour l'Etat, soit pour les collectivités locales d'acheter des terrains à l'avance ou d'avoir une certaine maîtrise du mouvement des prix des terrains, provoque dans la période que nous traversons une hausse de ces prix qui aboutit à augmenter chaque année le coût des constructions immobilières.

**M. Jean-Paul Palewski.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Déjà, par un projet de loi que vous avez voté et qui est en discussion devant le Sénat, relatif à la redevance d'équipement, nous avons prévu une première mesure de cet ordre. A la fin de l'année, nous vous proposerons de nouvelles mesures complémentaires, mesures dont nous allons appeler le Conseil économique et social à délibérer, pour faire en sorte que l'Etat et les collectivités locales soient en mesure, dans les dix années qui viennent, d'avoir une politique foncière à long terme sans laquelle toute politique de constructions immobilières est handicapée par la hausse des prix. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

Nous avons également établi et mis en chantier, vous le savez — et ceci intéresse non pas seulement les parlementaires de la région parisienne, mais l'ensemble des parlementaires, car Paris ne peut pas ne pas intéresser toute la France — le plan des grands travaux de la région parisienne, plan dont l'exécution doit s'étaler sur une dizaine d'années.

L'un des aspects de ce plan de grands travaux, qui est indispensable, est de réserver en qualité et en quantité un effort pour la politique du logement. A partir de 1961, cela posera des problèmes de financement, car il faut trouver pour ce projet de grands travaux de la région parisienne, comme pour les projets de rénovation urbaine que nous avons en vue pour toutes les régions de France, des possibilités particulières de financement.

Vous en serez saisis dans quelques jours sur un point très particulier et très limité à propos du district de la région parisienne car nous allons joindre à ce projet de district un programme d'urgence de trois ans qui, appliquant à la région parisienne les idées que je viens de développer, exigera pour un certain nombre de travaux, notamment en matière d'habitat, la recherche d'un financement nouveau indispensable si l'on veut faire face à ce fléau social qu'est l'insuffisance en quantité et en qualité des logements.

J'en ai terminé, dans les grandes lignes, avec l'effort social accompli ou entrepris depuis dix-huit mois : intéressement des travailleurs, promotion sociale, développement de la sécurité sociale et lutte contre certains fléaux sociaux.

Il importe maintenant d'examiner les mesures sociales qui, en fonction en grande partie de l'amélioration financière et économique des dix-huit derniers mois, peuvent et doivent être envisagées dans les dix-huit mois à venir.

En d'autres termes, après le tableau de l'effort économique et de son incidence sociale de ces derniers dix-huit mois, après le résumé des importantes mesures sociales que nous avons prises, que pouvons-nous envisager pour les mois à venir ?

L'idée générale qui doit nous animer, ainsi d'ailleurs que tous les responsables de l'activité industrielle, est la suivante : les travailleurs doivent bénéficier de l'amélioration progressive de l'économie par un relèvement également progressif de leur niveau de vie et de leur pouvoir d'achat. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous l'avons toujours affirmé, et c'est la politique qu'a suivie le Gouvernement, celle qu'a suivie en particulier M. le ministre du travail lorsqu'il a pu rouvrir la procédure de négociations entre organisations patronales et organisations ouvrières.

Une politique a été déterminée selon laquelle, conformément au bon sens et à l'intérêt national, la hausse des salaires doit suivre celle de la productivité et de la production, mais naturellement lui demeurer inférieure, car il faut laisser place aux investissements et même aux baisses de prix. Dans les limites de cette règle fondamentale, la politique de libre discussion a été reprise sous les auspices du ministre du travail.

Dans l'ensemble, nous avons pu constater que, suivant cette ligne politique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, l'indice des taux de salaires pour l'ensemble des activités et pour la France entière — je précise bien : pour la France entière — s'est relevé de plus de 8 p. 100, augmentation supérieure à la hausse des prix. Le meilleur mode de calcul est d'ailleurs celui du revenu net mensuel. Si, à partir de juillet 1957, le pouvoir d'achat a commencé à baisser en raison de la hausse des prix qui était la suite de l'inflation et si, en 1958, à la suite des mesures rendues nécessaires, ce pouvoir d'achat avait également continué à baisser, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959 le retard a commencé à être rattrapé. Je dis bien « a commencé », car il ne s'agit que d'un début et, après la lente détérioration des années 1957 et 1958, nous sommes de nouveau, nous pouvons le dire, sur une pente ascendante, pente ascendante dont nous avons voulu, nous-mêmes, fixer le prolongement en décidant, il y a quelques semaines, dans le plan intérimaire des derniers dix-huit mois du troisième plan de modernisation, que la hausse devrait être, en moyenne, dans l'année, de 1 p. 100 par trimestre.

Toutefois, ce tableau ne correspondrait pas à la réalité si, à côté de cette ligne générale des derniers mois et des mois à venir, on négligeait le problème particulier que posent certains secteurs de l'activité ou certaines régions qui sont soit en moindre hausse, soit en baisse.

Le malaise dont on fait état, sur lequel on appuie les revendications et les mouvements, est, en vérité, l'addition d'un certain nombre de difficultés particulières et réelles sur lesquelles il faut désormais que nous puissions nous pencher.

Je vais aborder devant vous les principales de ces difficultés particulières en évoquant rapidement, mais clairement, des problèmes tels que ceux de la fonction publique et des salariés de l'Etat, ceux des ouvriers ou salariés chargés de famille, ceux des travailleurs des régions de moindre développement économique, car c'est dans ces secteurs qu'on trouve des malaises réels.

Le problème de la fonction publique et, d'une manière plus large, le problème des salariés de l'Etat, est un problème à la fois capital et très difficile. Il est capital, car l'Etat, depuis cinquante ans, est devenu le premier employeur de France, difficile, parce que les catégories de travailleurs qu'il emploie sont multiples, diverses, que leurs intérêts et ceux de l'Etat à leur égard ne sont pas toujours identiques, enfin que les modalités de paiement et les incidences des hausses de paiement sont très variables.

Au cours de l'année 1960, une amélioration très sensible a été apportée à un secteur important, celui de l'électricité et du Gaz de France, au moyen d'une convention collective, par laquelle on ne s'est pas borné à envisager une hausse uniforme, mais on a donné pour la première fois satisfaction à une vieille demande des salariés, d'ailleurs conforme à l'intérêt général, en décidant une remise en ordre dans l'ensemble des salariés de l'électricité et du Gaz de France. Et des dispositions ont été prises pour que les augmentations, différenciées selon les catégories, s'étagent jusqu'au milieu de 1961.

En ce qui concerne les chemins de fer, des négociations ont été engagées sur des bases sensiblement analogues et elles laissent prévoir, sous certaines réserves de dates, des résultats qui seront du même ordre.

Pour les fonctionnaires, vous savez que le problème est beaucoup plus difficile, car il a une incidence immédiate sur le budget, non seulement quant aux traitements, mais également quant aux pensions et à bien d'autres dispositions qui sont, en vertu de la loi, automatiquement liées à l'augmentation des traitements.

Nous avons prévu dans le budget de 1960, et vous l'avez voté, une première amélioration. Nous vous proposerons, dans le collectif de 1960, c'est-à-dire en juillet prochain, comme cela avait été promis, un complément de 30 milliards. Cela fera donc, dès l'année 1960, un complément de 80 milliards. Je le répète, cette somme ne s'applique pas toute entière aux traitements de la fonction publique, les hausses automatiques s'appliquent à d'autres dépenses budgétaires dès que l'on touche aux traitements des fonctionnaires.

Mais un grave problème se pose qui a d'ailleurs été exposé à cette tribune par M. le secrétaire d'Etat aux finances lors du vote du budget, c'est celui de la situation respective des fonctionnaires des services publics traditionnels par rapport aux salariés des entreprises nationalisées.

Si, en 1956 et 1957, des dispositions avaient permis certains « rattrapages », comme l'on dit, depuis 1958 et, de plus, en raison même des dispositions qui ont été prises en 1960, un écart nouveau, c'est-à-dire un retard à l'égard des fonctionnaires, s'est manifesté.

Nous avons le projet d'inscrire au budget de l'année 1961, pour un effort analogue, les sommes qui seront nécessaires pour assurer avant la fin de cette année le rattrapage de ce nouveau retard. Une fois ces dispositions de principe arrêtées par le Gouvernement — ce qui a été fait — le ministre chargé de la fonction publique prendra contact avec les organisations de fonctionnaires avant la fin du mois de juin. Ces contacts porteront naturellement sur les modalités de ce rattrapage, c'est-à-dire sur l'emploi des crédits nécessaires et, par la suite, sur les éventualités ultérieures d'une remise en ordre depuis longtemps demandée et naturellement freinée par les très graves incidences financières qu'elle comporte.

Le problème des salariés chargés de famille est peut-être plus grave encore que celui des fonctionnaires de l'Etat.

Depuis 1959, si le pouvoir d'achat a commencé à monter, cette hausse a été inégale pour le célibataire et pour le père de famille. Malgré la majoration des allocations familiales décidée en 1959, nous nous trouvons de nouveau devant un problème bien connu, celui de l'augmentation du revenu des foyers comprenant plusieurs enfants.

Le problème est à la fois politique, social et financier.

Il est politique. Nous avons, depuis maintenant plus de vingt ans, envisagé une politique familiale qui est une des chances de la France. Nous pouvons le dire et ce n'est pas M. Paul Reynaud qui me démentira. (*Sourires.*)

*A l'extrême gauche. Pourquoi ?*

**M. le Premier ministre.** Pourquoi ? Parce que M. Paul Reynaud est un des auteurs du code de la famille adopté en 1939. (*Applaudissements.*)

Nous ne pouvons pas abandonner cette politique, commencée en 1939, développée à partir de 1945, à laquelle, sous la IV<sup>e</sup> République, un très grand nombre de ministres et de parlementaires se sont employés et qui ne doit pas être attaquée, ainsi qu'elle l'a été il y a une vingtaine d'années, comme étant inutile : une politique de la famille est indispensable à l'avenir national.

Mais le problème n'est pas seulement politique ; il est également social. La situation présente est telle que si un salarié célibataire ou un salarié marié sans enfant trouve dans l'expansion économique et le développement industriel un début d'augmentation sensible de son pouvoir d'achat, il ne serait pas convenable qu'une évolution parallèle ne puisse pas satisfaire les pères de famille.

Enfin se pose également un problème financier. Les allocations familiales peuvent, dans le régime général de l'industrie, se satisfaire des cotisations. Mais s'agissant des serveurs de l'Etat et des agriculteurs, la quasi-totalité de la dépense est à la charge de l'Etat. C'est dire que l'augmentation des allocations familiales dans l'industrie a des conséquences budgétaires importantes.

D'autre part, après une vingtaine d'années de politique suivie, nous avons estimé qu'un examen de conscience s'imposait. Une commission a été constituée dont la présidence a été confiée à un ancien ministre, M. Prigent, et nous lui avons demandé de nous saisir de conclusions dès l'été prochain. Au vu de ces conclusions nous envisagerons, en fonction des exigences politiques et sociales, mais aussi des exigences financières, les mesures qu'il sera possible de prendre.

Nous adoptons la même attitude à l'égard d'un autre grave problème social et dont les incidences financières sont non moins grandes : l'amélioration de la situation des vieillards.

C'est là, vous le savez, une charge très lourde pour le budget. Cependant, les crédits affectés aux allocations vieillesse sont actuellement minimes au regard des besoins. Nous avons envisagé la même procédure : nous serons saisis, sinon pour cet été, en tout cas pour les discussions budgétaires de l'automne prochain, des propositions d'une commission que préside un conseiller d'Etat, M. Laroque, et nous essaierons de voir ce qu'il est possible de réaliser en commençant naturellement, dans le choix qu'il faut faire, par les dispositions relatives à la famille et ensuite par les dispositions concernant les vieux.

Le troisième problème particulier, et je reviens ainsi indirectement au problème évoqué dans une autre partie de mon exposé, est celui des travailleurs des régions moins favorisées, voire défavorisées. C'est là que le chômage sévit. Alors que dans l'ensemble, la situation française du marché du travail est bonne — et même, dans certaines régions comme la région parisienne, excellente — dans d'autres régions existent des difficultés majeures et dans d'autres du chômage.

Si j'ai fait allusion tout à l'heure aux mesures économiques dont je disais à la fois la nécessité et la difficulté, il n'est pas douteux que dans des lieux bien déterminés — je pense en particulier à la région nantaise où M. le ministre du travail est allé récemment — il faut envisager un effort, notamment la création de fonds départementaux de chômage.

Il n'est pas possible d'envisager de revenir à des dispositions qui ont, à juste titre, été critiquées et qui entraînent la généralisation des fonds de chômage mais, dans des régions qui sont nettement en crise et auxquelles par ailleurs s'applique l'effort constant de renouvellement économique, on doit pour un certain temps appliquer ces mesures.

Je ne veux pas terminer l'exposé de ces problèmes particuliers, qui sont tous des problèmes de pouvoir d'achat, sans traiter une question qui n'est pas à proprement parler du domaine de la politique sociale comme on l'entend couramment, mais qui a des incidences immédiates sur le pouvoir d'achat des salariés. Je veux parler de la politique de la distribution.

Si la politique de la distribution est simple à exprimer, elle est difficile à appliquer.

Simple à exprimer : il faut réduire les circuits de distribution. Difficile à appliquer : je vais vous en donner un exemple qui touchera beaucoup de membres de cette Assemblée. Il s'agit du problème, précis et aux conséquences nettes en ce qui concerne le pouvoir d'achat, de la distribution de la viande.

Nous avons fait l'été dernier un effort qui, dans la situation présente des habitudes et des mœurs, s'est heurté dans une large mesure aux producteurs eux-mêmes qui ont l'habitude de certains courants et de certains intermédiaires et qui manifestent leur réserve à l'idée de circuits nouveaux, alors même que ces circuits sont plus courts, parce qu'ils n'en voient pas immédiatement le bénéfice. Vous avez, dans la loi sur les investissements agricoles, voté les seules dispositions qui à notre avis permettraient, pour ce circuit capital de la viande, de modifier la situation présente, celles du plan extrêmement coûteux mais nécessaire qui permettra de couvrir la France entière d'un réseau d'abattoirs industriels, avec possibilité pour les agriculteurs de s'y rendre directement, et aménagement de ces abattoirs permettant de diriger la viande directement vers les lieux de consommation.

Cet exemple particulier, mais capital pour l'avenir, n'est pas le seul témoignage de l'effort effectué en faveur d'une politique tendant à améliorer les circuits de distribution. Il y a l'application du décret de juin 1958 concernant notamment les refus de vente, ainsi que la circulaire qui a été prise il y a quelques mois. Cette circulaire a provoqué quelques remous et le secrétaire d'Etat au commerce, M. Fontanet, en a reçu des coups d'un peu tous les côtés. Mais, en vérité, cette circulaire représente un progrès considérable et s'il y a sur tel ou tel point des modifications éventuelles à envisager, le principe fondamental qu'elle pose, en application d'ailleurs du décret, doit être observé si l'on veut opposer à certains intérêts particuliers l'intérêt national qui exige que soient encouragées les ventes à meilleur prix. (Applaudissements.)

J'ajoute qu'en dehors de la réglementation, la politique gouvernementale et, d'une manière particulière, la politique du secrétaire d'Etat au commerce sont favorables à toutes les organisations commerciales qui, respectant les règles de la concurrence et ne modifiant en rien l'égalité de cette concurrence, aboutissent à permettre le développement de commerces à meilleur marché.

Une situation très sensiblement meilleure par rapport à l'an dernier commence à être constatée, mais je puis vous assurer que ce n'est qu'un début, dans la mesure naturellement où les

producteurs, qu'il s'agisse des producteurs agricoles ou des producteurs industriels, voudront bien aider à cet effort nécessaire d'assainissement d'une profession qui, par ailleurs, a droit à toute notre considération, la profession commerciale.

Mais il reste entendu que la politique lente, progressive, tendant à diminuer les circuits de production est une politique sociale indispensable et elle a été commencée. Des résultats sont nettement visibles et je puis vous assurer qu'avec toutes les précautions nécessaires, qu'il s'agisse des produits agricoles ou des produits industriels, l'attention du Gouvernement ne quittera pas ce problème. (Applaudissements.)

Ma conclusion, mesdames, messieurs, ne sera pas longue, mais elle sera l'expression d'une conviction qui n'est peut-être pas très démagogique mais qui, je crois, est absolument conforme à l'intérêt national.

Il n'y a pas de redressement national sans prospérité économique, il n'y a pas de prospérité économique sans progrès social, cela est entendu, c'est notre conception d'une démocratie d'hommes libres. Le progrès social signifie à la fois niveau de vie en hausse pour les travailleurs et possibilité permanente de promotion. J'ajoute que les directives qui ont été données pour le quatrième plan sont doubles, elles visent à la fois, et à égalité de recommandation pour ceux qui vont le préparer, à l'expansion économique et au développement social parallèle.

Mais je manquerais à mon devoir si je ne situais pas cet effort économique et social dans un contexte politique.

Nous vivons une époque de grande concurrence. J'évoquais à cette tribune, cette nuit même, tous les dangers qui menacent non seulement notre pays, mais la civilisation du monde libre. Cette concurrence n'est pas seulement militaire, elle prend toutes les formes, notamment celle d'une concurrence de puissances économiques.

Si nous observons certains de nos partenaires ou plutôt à certains égards nos adversaires, nous voyons comment ils atteignent cette puissance économique. Ils le font en accentuant le rendement et l'efficacité aux dépens du niveau de vie et même aux dépens de la dignité humaine.

Nous devons lutter contre des nations qui sacrifient le niveau de vie de leur population à un effort économique directement dirigé contre nous. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

En d'autres termes, si nous voulons l'expansion économique et avec elle le progrès social, il faut au monde de la liberté la conception d'un effort constant de travail et d'enrichissement. L'accent doit être mis sur cet effort, effort librement consenti, convenablement rémunéré, mais effort tout de même. Il faut mettre la société française et avec elle l'ensemble de la société occidentale au niveau des exigences de cet effort fondamental.

Nous n'avons donc le droit ni de nous reposer, ni de jeter l'argent par les fenêtres, car l'avenir de la liberté repose sur le travail qui crée l'expansion économique, laquelle permet le progrès social.

A ces obligations fondamentales, une autre, dans les années que nous vivons, vient s'ajouter en particulier pour notre génération. La France est à la fois une nation vieille, parce qu'elle était hier sans enfants, et une nation jeune. Notre génération doit donc supporter la charge d'un nombre de retraités supérieur au nombre des travailleurs. Mais, en même temps, par un bienheureux changement du sort, nous sommes une nation jeune. Notre génération a derrière elle des générations d'enfants plus nombreuses que la génération des adultes, moyennant quoi nous avons une double charge pour un certain temps. Nous ne pourrions faire face aux charges qui résultent à la fois des générations qui nous précèdent et de celle qui nous succède et qui n'est pas encore arrivée à l'âge du travail, que dans la mesure où nous comprendrons la nécessité de créer de nouveaux emplois. A cet égard aussi l'expansion économique est une nécessité pour l'équilibre démographique, je dirai même pour l'équilibre psychique de la nation française au cours des années à venir.

Mesdames, messieurs, ayant une fois de plus affirmé qu'il n'y a pas de politique sociale sans travail, sans expansion économique, mais aussi sans sérieux financier, je puis vous assurer que les préoccupations du Gouvernement n'ont jamais cessé et ne cesseront pas de ne rien négliger pour assurer, selon ces principes nécessaires, la politique sociale dont nous avons la claire vision qu'elle est indispensable aussi bien à l'unité qu'à l'avenir de la nation. (Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.)

M. le président. Mes chers collègues, vous savez que la séance de cet après-midi doit prendre fin vers dix-sept heures.

Afin de pouvoir entendre les premiers orateurs inscrits, nous allons réduire au minimum la durée de la suspension de séance nécessaire à l'organisation du débat. La séance va donc être suspendue pendant une vingtaine de minutes.

Afin de me permettre d'organiser le débat sur la déclaration du Gouvernement, et en application des dispositions de l'article 132 du règlement, j'invite ceux de nos collègues qui désirent intervenir et qui ne se sont pas fait encore inscrire, à bien vouloir le faire durant les dix premières minutes de la suspension, en indiquant le temps de parole qu'ils souhaitent utiliser.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt minutes, est reprise à seize heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

En application de l'article 132 du règlement, j'ai fixé comme suit l'ordre des orateurs :

MM. Francis Leenhardt, 15 minutes ;

Rombeaut, 25 minutes ;

Robert Ballanger, 20 minutes ;

Royer, 15 minutes ;

Cermolacce, 20 minutes ;

Durbet, 30 minutes ;

Baudis, 15 minutes ;

M<sup>me</sup> Marcelle Devaud, 15 minutes ;

MM. Dorey, 10 minutes ;

Bertrand Motte, 20 minutes ;

Degraëve, 15 minutes ;

Grenier, 10 minutes ;

Boudet, 10 minutes ;

Desouches, 10 minutes ;

Hanin, 5 minutes ;

Rousseau, 15 minutes ;

Collomb, 10 minutes ;

Dreyfous-Ducas, 15 minutes ;

Lefèvre d'Ormesson, 15 minutes ;

Dalbos, 10 minutes ;

de Montesquiou, 10 minutes ;

Catayée, 10 minutes ;

de Poulpiquet, 5 minutes.

La parole est à M. Leenhardt. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Leenhardt. Mes chers collègues, vous me permettez de regretter que ma question orale portant sur le conflit entre les fonctionnaires et le Gouvernement ne soit pas venue à la séance de vendredi, comme je l'avais demandé. D'abord, parce qu'il n'est pas bon que le Parlement montre aussi peu d'empressément à se saisir des préoccupations de la nation. Ensuite parce que, comme il était aisé de le prévoir, le débat renvoyé à aujourd'hui est noyé dans toutes sortes de considérations qui nous éloignent du véritable problème.

Quels sont donc les faits ? Depuis plusieurs semaines, les grèves se multiplient à travers le pays. Elles ont touché la métallurgie, le bâtiment, les industries chimiques, les transports et finalement la fonction publique. Des milliers de foyers sont atteints par ces conflits du travail.

Au regard de la situation sociale qui se dégrade, nous voyons un Gouvernement qui s'émue très peu, qui affiche une parfaite sérénité. La philosophie du pouvoir est curieuse. Il semble qu'il ait tendance à interpréter le mécontentement comme une preuve qu'il travaille dans le sens de l'intérêt général, et plus il y a de mécontentement, plus en quelque sorte il est fier de lui. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche.)

Il croit qu'il résiste à des groupes de pression ; il ne fait pas le détail. Il oublie complètement que nous vivons en régime d'opinion et qu'en régime d'opinion il n'est pas bon de cultiver l'impopularité. Le thème favori du Gouvernement, c'est : Tout va très bien.

De fait, il y a eu une dévaluation qui a été réussie ; il y a eu la balance des comptes qui a été redressée.

Mais vous me permettez de dire qu'il est facile de redresser une balance des comptes (Protestations au centre et à gauche)...

M. André Fanton. Alors pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Francis Leenhardt. ... quand c'est au prix de l'expansion, quand on casse l'expansion et quand on réduit le pouvoir d'achat des travailleurs comme vous l'avez fait par le plan Rueff.

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Ramadier !

M. Francis Leenhardt. Finalement, le redressement financier est célébré dans des termes si glorieux et si enthousiastes qu'il vient un moment où ceux qui en ont fait les frais — car vous savez combien les sacrifices ont été injustement répartis — disent que le redressement financier, la monnaie forte, devraient tout de même leur permettre au bout de dix-huit mois d'avoir leur part. Ils s'étonnent de ne pas voir le progrès social reprendre sa marche et alors on leur répond qu'il n'y a pas d'argent.

La stabilité ministérielle a de très nombreux avantages ; nous avions bien prévu qu'elle constituerait un atout énorme pour le redressement financier, car trop souvent dans le passé les tentatives de redressement se heurtaient à la spéculation, qui attendait le renversement du ministère.

Mais la stabilité ministérielle a aussi une conséquence morale que nous trouvons excellente, c'est que le Gouvernement a le temps de récolter ce qu'il a semé. Il a eu, il y a quelques jours, la réaction des agriculteurs, il a aujourd'hui celle des salariés, notamment de la fonction publique ; nous assistons au réveil de ceux qui ont été les victimes du plan de M. Rueff.

On parle beaucoup de malaise. C'est vrai ; ce qui est en cause, ce n'est pas seulement la dégradation matérielle du pouvoir d'achat. C'est vrai qu'il y a un contexte politique. De quoi est-il fait ? Je vais le dire très rapidement.

Il est fait, bien sûr, de la déception de voir que le conflit continue en Algérie, alors qu'il y avait eu un grand espoir, il y a deux ans, de voir ce conflit réglé rapidement.

Certes, il y a aussi la conférence au sommet, laquelle, pour certaine grande centrale syndicale que je n'ai pas besoin de nommer, jouait comme un frein dans les revendications jusqu'au moment de son échec.

Il faut tenir compte aussi de ce que le changement de régime avait anesthésié en quelque sorte les syndicats. Bien des syndiqués ont espéré dans le nouveau régime : ils voulaient voir venir. Aujourd'hui, ils sont sensibles à certains faits politiques, tels que le mauvais fonctionnement des institutions, la violation de la Constitution. C'est ainsi que la très longue patience qu'ils ont manifestée arrive à son terme, d'autant qu'ils voient que la classe ouvrière ne bénéficie pas, comme ils l'avaient espéré, du redressement qui a été opéré dans le domaine financier.

Il faut noter encore que la peur du chômage s'est atténuée. C'est elle qui souvent paralysait les syndicats dans leurs efforts pour obtenir un rattrapage des salaires sur les prix.

Mais un autre fait a joué son rôle dans la dégradation du climat social. Ce sont les rapports trop distants, trop lointains, du pouvoir avec les organisations syndicales. Spécialement dans le conflit de la fonction publique, les lenteurs et les atermoiements ont joué un rôle extrêmement fâcheux. Dans ce climat les rancœurs accumulées par les ordonnances de décembre 1958, lesquelles n'avaient prévu l'austérité que pour les petites gens, sont remontées peu à peu à la surface.

Dans le temps limité qui m'est imparti, je dois renoncer à évoquer l'ensemble du problème de l'emploi, notamment le chômage qui sévit dans certains secteurs, en particulier dans les charbonnages et la construction navale. Je dois renoncer aussi à évoquer les lenteurs du Gouvernement dans la mise en œuvre d'une politique de reconversion qui jusqu'à présent reste à l'état de projet.

Mais au seuil de ce débat, je tiens à souligner une donnée qui, à notre avis, domine tout le problème social ; elle résulte de l'analyse de la situation économique à la fin de 1959 publiée dans *Etudes et conjonctures* de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Dans cette étude ont été rapprochés les indices du revenu mensuel de différentes catégories, tels qu'ils sont publiés par le ministère du travail, avec les indices du coût de la vie publiés par l'Institut de la statistique. Ce rapprochement révèle qu'à la fin de 1959 le revenu moyen des salariés est descendu au niveau où il se trouvait à la fin de 1955.

Pour avoir une vue plus réaliste de la situation, encore conviendrait-il de tenir compte de ce que la charge fiscale qui pèse sur les salariés sous la forme d'impôts directs ou indirects a été aggravée. En raisonnant sur des années pleines, cette charge s'est aggravée en cinq ans de mille milliards d'impôts nouveaux,



sans compter la majoration clandestine de la surtaxe progressive résultant du non-rajustement des tranches d'imposition en fonction de la dépréciation monétaire.

Il faut, en effet, méditer sur le fait que le produit de la surtaxe progressive prévu dans le budget de 1956 pour 225 milliards, atteint dans le budget de 1960, 624 milliards, accusant ainsi une majoration de 360 p. 100.

Au regard de ce retour du standard de vie des salariés au niveau de 1955, il est très impressionnant de placer l'évolution du produit national.

Le produit national s'est accru de 12 p. 100 pendant les années 1956 et 1957 et de 4 p. 100 pendant les années 1958 et 1959, soit au total de 16 p. 100 pendant quatre ans. C'est dire que les salariés n'ont eu aucune part dans l'accroissement de la richesse nationale.

Tous ceux qui, comme eux, ont des revenus fixes, non seulement n'ont eu aucune part de cet accroissement, mais ils ont, en outre, assisté à leur corps défendant, par le jeu de la fiscalité, à un véritable transfert qui s'est opéré des plus malheureux vers les plus heureux.

Nous pensons qu'il était essentiel, au seuil de ce débat, de souligner ces faits. Parmi les salariés, le cas des fonctionnaires est de loin le plus typique. Leur mécontentement est profond, il est réel. D'autre part, une constatation s'impose à vous : alors que souvent l'opinion publique manifeste une certaine nervosité à l'occasion des grèves qui gênent les usagers dans leurs activités, actuellement ces grèves rencontrent dans l'opinion un certain appui, une assez large compréhension, même de la part de ceux qui en sont les victimes.

Au centre. C'est une opinion personnelle.

**M. Francis Leenhardt.** Ce qui explique le mécontentement des fonctionnaires, c'est à la fois le retard considérable de leurs rémunérations sur les salaires du secteur privé, à qualification égale, car vous savez que la qualification technique se répand de plus en plus dans la fonction publique. Il est courant qu'elles leur soient inférieures de 60 à 70 p. 100.

D'autre part, une loi de 1955 faisait obligation au Gouvernement d'harmoniser les traitements de la fonction publique avec les rémunérations du secteur nationalisé, et le Gouvernement jusqu'à présent ne s'est pas préoccupé des ajustements nécessaires.

Je n'entrerai pas dans le détail parce que mon temps est limité et je renvoie tous ceux que la question intéresse au discours que mon ami M. Privat a prononcé lors de l'examen du budget des charges communes. Il a, en particulier, dénoncé la violation du statut de la fonction publique tel qu'il a été publié par ordonnance parue au *Journal officiel* du 8 février 1959. Cette violation réside dans l'adjonction au traitement de base, au supplément familial et à l'indemnité de résidence d'une partie dégressive qui a abouti à une véritable iniquité.

Le mouvement du 2 décembre 1959, qui a été la première manifestation sociale importante de la V<sup>e</sup> République, s'est amplifié, et la vaste et puissante fédération des enseignants s'y est jointe le 10 juin.

Que demandent les fonctionnaires ? Des rémunérations décentes ; essentiellement qu'aucune rémunération mensuelle ne soit inférieure à 500 nouveaux francs, un complément de relèvement de la rémunération de 3 p. 100, la majoration du supplément familial, le calcul de l'indemnité de résidence sur la base retenue pour le chef-lieu ou la localité du département la plus favorisée, la titularisation des auxiliaires, la suppression de l'abattement de un sixième pour le calcul des retraites des sédentaires, et la bonification des retraites pour services actifs ; enfin, revendication essentielle, un plan de remise en ordre, en liaison avec les organisations syndicales, des rémunérations pour les fonctionnaires en activité ou en retraite, afin de les harmoniser avec les traitements du secteur nationalisé.

Ce qui nous paraît extrêmement regrettable dans ce conflit, ce sont les mauvais procédés dont le Gouvernement a usé vis-à-vis de la fonction publique. J'ai sous les yeux le numéro de juin 1960 de la *Revue de l'enseignement public*, voici ce que j'y lis :

« Les pouvoirs publics usent à notre égard d'une procédure autoritaire qui relève d'un mépris outrageant. »

Et l'auteur distingue entre ce qui se passe respectivement dans le secteur privé, dans le secteur nationalisé et dans le secteur de la fonction publique :

« Dans le secteur privé, la loi contraint le patronat à accepter la discussion avec les organisations de salariés quand il s'agit notamment des conditions de travail et de la rémunération.

« Dans le secteur nationalisé, les commissions statutaires se réunissent régulièrement et connaissent de tous les problèmes qui intéressent les agents.

« Dans la fonction publique, le Gouvernement décide, et puis il daigne confirmer aux organisations syndicales convoquées séparément ses décisions que la presse a déjà diffusées. Le Gouvernement se comporte un peu comme si la liberté syndicale n'existait pas pour les fonctionnaires et comme si la grève ne leur était pas permise. »

L'opinion publique a fort bien observé que, pendant les neuf jours qui ont séparé l'annonce de la manifestation du 10 juin de sa réalisation, aucune négociation n'est intervenue et que le Gouvernement a attendu les événements.

Il nous faut aussi noter que les fonctionnaires ont fait preuve de beaucoup de patience, mais on les a renvoyés d'un ministère à l'autre en leur tenant des propos vagues. Il serait temps vraiment que le Gouvernement se soucie d'avoir avec les serviteurs de l'Etat de meilleurs *public relations* et ne laisse pas ainsi s'aigrir les conflits.

Qu'a fait le Gouvernement pour les fonctionnaires ? Il a prévu, en 1959, 20 milliards de francs de crédits ; pour 1960, 50 milliards dans le budget plus une « rallonge », dont M. le Premier ministre a parlé tout à l'heure, de 30 milliards.

Qu'est-ce auprès de l'effort qui a été accompli antérieurement, qui s'est chiffré en 1953 par 78 milliards, en 1957 par 88 milliards et en 1958 par 121 milliards, dans des budgets dont le volume était plus étroit et dont les francs étaient moins dépréciés ?

Cette augmentation que le Gouvernement a octroyée est peu par rapport aux dépenses budgétaires supplémentaires que le Gouvernement a engagées depuis juin 1958 : 300 milliards de francs de dépenses supplémentaires par rapport au budget primitif de 1958, 600 milliards de francs de dépenses supplémentaires au budget de 1959, et 300 milliards de francs de dépenses supplémentaires au budget de 1960.

L'effort fait par le Gouvernement est très faible aussi par rapport à l'accroissement des recettes fiscales enregistrées en cinq ans.

En effet, les recettes du budget ont passé de 3.208 milliards en 1956 à 5.277 milliards dans le budget de 1960, augmentant par conséquent de 2.669 milliards, soit de 83 p. 100, dont 960 milliards environ par l'effet d'impôts nouveaux, le reste étant dû à l'expansion ou à la hausse des prix.

Il devient de plus en plus difficile au Gouvernement de dire qu'il n'a pas d'argent. Quand il dit cela aux fonctionnaires, la réponse jaillit très vite de leurs lèvres : pour aider les écoles privées ils ont bien su trouver de l'argent. (*Protestations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Raymond Mondon.** Ce n'est pas sérieux, monsieur Leenhardt !

**M. Francis Leenhardt.** Nombreuses ont été les circonstances où nous avons pu constater que le Gouvernement était capable de trouver de l'argent.

Ainsi lors de la discussion de la réforme fiscale, mon ami Tony Larue a évoqué les bénéfices investis dans les stocks, qui se montent à 600 milliards et que le Gouvernement a frappés d'un taux de 6 p. 100, alors que, normalement, ils auraient dû être repris au taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur au moment de la constitution de ces provisions.

Comme l'a dit M. Tony Larue, à ce moment le Gouvernement a fait un cadeau de l'ordre de 200 milliards à certaines catégories de contribuables qui ne figurent pas précisément parmi les salariés.

Je voudrais citer un autre exemple.

Le Gouvernement s'est laissé pousser par sa majorité, comme s'il était très riche, à porter les exonérations en matière de succession à un niveau tel qu'une succession de 60 millions, pour peu qu'il s'agisse du régime matrimonial de la communauté avec trois enfants, se trouve actuellement complètement exonérée et qu'une succession de 100 millions, pourvu que ce soit le même régime matrimonial avec cinq enfants, se trouve aujourd'hui complètement exonérée aussi.

Vous saurez bien trouver de l'argent un peu plus tard pour répondre au vœu qui a été voté par votre majorité de limiter à 55 p. 100 le montant du prélèvement fiscal au titre de la surtaxe progressive alors que cette disposition n'intéresse que ceux qui ont un revenu supérieur à 25 millions.

Monsieur le Premier ministre, vous avez évoqué tout à l'heure la situation des familles. Vous savez que les statistiques révèlent

que ce sont les budgets familiaux qui ont le plus souffert de la hausse des prix car les rajustements n'ont été que très partiels.

Vous connaissez les revendications de l'union nationale des associations familiales tendant à l'intégration totale des fonds collectés au titre des prestations familiales par la création d'un fonds autonome et par la revalorisation automatique de ces prestations familiales.

Vous savez aussi que les excédents de recettes pour 1959 se sont élevés à 66 milliards de francs.

L'union nationale des associations familiales vous a écrit récemment pour vous faire part de son étonnement devant la déclaration de M. le ministre du travail selon laquelle aucune mesure nouvelle ne pouvait être espérée avant les conclusions de la commission chargée d'étudier les problèmes de la famille, que vous avez constituée par le décret du 8 avril.

Je tiens à dire que cette déclaration a créé une très vive inquiétude, car l'étude en question risque d'être longue et il serait nécessaire, dans le climat social actuel, que le Gouvernement n'ajoutât pas une initiative pour rattraper le retard sensible qui a été pris par les budgets familiaux.

On triche avec les familles, on triche aussi avec les retraités. D'après la loi de 1948 qui a créé l'indemnité de résidence, celle-ci n'était à l'origine ni généralisée ni hiérarchisée, elle dépendait des localités et était uniforme. Pour économiser sur les retraites à verser, un certain nombre de décrets ont donné une importance croissante à l'indemnité de résidence dans la rémunération globale. Ainsi, le fonctionnaire touche une pension qui ne représente qu'un pourcentage atténué de sa rémunération d'activité. Nous avons maintes fois protesté à cette tribune au cours des précédentes législatures et nous avons réclamé l'intégration de cette indemnité dans le traitement servant de base aux retenues pour la retraite, car cette indemnité atteint maintenant jusqu'à 20 p. 100 du traitement principal.

Je voudrais signaler que, tout récemment, un arrêté du conseil d'Etat du 18 mai 1960, qui est intervenu après cinq ans de réflexion, a rejeté un recours contre le décret du 8 novembre 1954 qui portait atteinte à la nature de l'indemnité de résidence.

Cet arrêté a causé une très grande émotion dans les associations de retraités et il est indispensable que sur le plan législatif ce problème soit repris. Nous demandons au Gouvernement de l'étudier à l'occasion du nouveau code des pensions qu'il prépare et de ne pas refuser d'entendre sur cet irritant problème la fédération générale des retraités qui vous écrit souvent sans que, dit-elle, vous lui ayez fait l'honneur d'une réponse.

Enfin, je voudrais évoquer une question que vous avez abordée tout à l'heure aussi, mais sur laquelle je crois qu'il faut apporter des précisions complémentaires, la question des vieux. Il est impossible, dans un débat sur la politique sociale, de ne pas se pencher sur la catégorie sociale la plus malheureuse de toutes. Là aussi on a triché avec les vieux.

Quelle est la situation ? Il y a à l'heure actuelle 1.500.000 vieillards qui sont titulaires de l'allocation des vieux travailleurs salariés et, en tenant compte de l'allocation spéciale du fonds de solidarité, ils arrivent à toucher, une centaine de mille francs par an, soit 8.500 francs par mois, 284 francs par jour.

A côté de ceux-là, il y a 290.000 vieillards qui n'ont pas pu réunir un dossier de vieux travailleur, qui n'ont pas rempli les conditions exigées et qui perçoivent l'allocation dite des économiquement faibles à laquelle s'ajoute aussi l'allocation spéciale de l'ancien fonds de solidarité. Ceux-là arrivent à toucher 190 francs par jour.

Au total, dans notre pays, 1.800.000 vieillards sont condamnés à vivre ou à mourir avec 190 ou 284 francs par jour, c'est-à-dire dans une sévère misère. Actuellement, ils viennent jusque dans nos permanences ou d'habitude nous recevons des citoyens qui, désireux de voir régler un dossier particulier, demandent une intervention auprès d'une administration. Ces derniers temps, j'y ai vu des vieux et des vieilles qui disaient : « Nous n'avons rien de spécial à demander ; nous voulons seulement vous dire que les allocations ne nous permettent plus de vivre. »

Sous la précédente législature, le Gouvernement Guy Mollet s'était ému du sort de ces vieilles gens. Vous savez qu'il avait fait voter, après avoir posé onze fois la question de confiance, les impôts nécessaires au financement de l'allocation supplémentaire. Ces impôts avaient été calculés à raison de quatre millions de bénéficiaires ; moins de trois millions d'entre eux ont touché l'allocation supplémentaire, car les conditions d'obtention sont trop strictes, et il y a eu, de ce fait, d'importants reliquats.

Mon ami M. Cassagne avait raison d'évoquer à cette tribune, dans sa question orale posée le 13 mai dernier, le véritable détournement qui a été effectué de ces fonds destinés à venir au secours des vieux. Vous savez, mesdames, messieurs, que le reliquat a été utilisé en partie au profit d'autres régimes, mais il reste encore cinquante milliards de francs. Par conséquent, l'argent est là, et M. Cassagne avait raison de réclamer que l'allocation supplémentaire, qui s'élève actuellement à 38.000 francs, soit portée à 50.000 francs.

Je veux ajouter qu'il paraît aujourd'hui indispensable, étant donné la hausse des prix depuis 1956, de relever également le plafond de ressources prévu en 1956 pour l'admission au bénéfice de l'allocation supplémentaire.

On a fait un autre mauvais coup aux vieux. Les pensions de vieillesse et d'invalidité de la sécurité sociale sont augmentées chaque année en fonction de l'accroissement du volume des cotisations. Des arrêts sont pris chaque année à cet effet, mais ceux des dernières années contenaient des calculs inexacts. La fédération nationale des organismes de sécurité sociale avait protesté et intenté un recours. Le conseil d'Etat avait donné raison à la fédération nationale. Mais une ordonnance du mois de décembre 1958 a validé ces textes malgré l'avis du conseil d'Etat et elle a privé ces pensionnés de 4,5 milliards.

Je conclus sur ce point. Les vieillards — nous devons nous en rendre compte — sont les premières victimes de la hausse des prix. Il n'est pas possible de fermer les yeux sur leur misère. Ils s'efforcent de ne pas mourir de faim avec 190 francs ou 284 francs par jour.

Qu'a fait le Gouvernement jusqu'à présent ? Il a institué, par un décret du 8 avril — je crois — une commission chargée de présenter un rapport avant la fin de 1961, c'est-à-dire que les vieillards devront probablement attendre l'année 1962 avant de pouvoir bénéficier des projets gouvernementaux. On n'est pas plus cruel.

Je présenterai pour terminer trois observations.

Au lendemain des ordonnances de 1958 qui ont provoqué — vous vous en souvenez — le départ des ministres socialistes, nous avons protesté contre la brutalité de ces ordonnances, contre le fait qu'on avait choisi la méthode chirurgicale, de préférence à la méthode médicale, contre le fait qu'on avait utilisé une dose massive.

Les événements montrent que nous avions raison, que le Gouvernement avait sous-estimé les risques sociaux. Je dois dire que c'est une constante, que nous avons vérifiée souvent au cours des quinze années de mandat parlementaire, que beaucoup d'entre nous ont exercé, c'est une constante de la mentalité réactionnaire que de sous-estimer la puissance du facteur syndical.

Qu'au temps de Poincaré ou de Laval on ait pu la sous-estimer, cela se comprenait. Il y eut quand même des revanches, puisque la Chambre de 1952 et celle de 1956 ont répondu à cette politique.

**M. Henry Bergasse.** Ce furent des résultats certains !

**M. Francis Leenhardt.** Mais qu'aujourd'hui on ne mesure pas la puissance du mouvement syndical ou qu'on la sous-estime systématiquement, c'est vraiment contraire à l'intérêt national.

Dans la mentalité réactionnaire, il y a une donnée de base : stabilité des salaires, résignation des salariés, quelle que soit l'évolution des prix et quelle que soit l'évolution de la production.

Il est normal que les spéculations sur la patience des travailleurs aient abouti chaque fois à des crises sociales et à la perte d'un palier.

Quand on étudie les treize ou quatorze paliers qui ont été perdus depuis la Libération, on est frappé de constater que chaque fois le schéma était le même : hausse des prix dont le Gouvernement se désintéresse, refus de rajuster les salaires et finalement crise sociale et perte du palier.

Nous souhaitons que la leçon soit retenue et qu'on n'essaie pas de nouveau de recréer ces techniques moyenâgeuses et périmées, mais qu'on tienne compte davantage des forces du travail au lieu de gouverner pour la Bourse et de n'avoir pour objectif que la séduction des capitaux.

Je souligne ici que le plan Rueff était essentiellement un plan boursier et il a réussi en tant que tel parce que, tandis que le niveau des salaires se détériorait, l'indice boursier des valeurs françaises à revenu variable passait de 342 en décembre 1958 à 558 en décembre 1959, soit une augmentation de 60 p. 100.

**M. Jean-Pierre Profichet.** C. Q. F. D. I

**M. Francis Leenhardt.** Deuxième observation : il est urgent aussi que les pouvoirs publics prennent conscience qu'à l'ère scientifique où nous vivons l'opinion n'accepte plus la stagnation du niveau de vie. Elle n'accepte plus la coexistence de capacités de productions inemployées en face de besoins non satisfaits et de privations.

Elle exige le progrès et elle a raison. Elle s'indigne contre l'immobilisme, qu'il soit sur le plan social ou sur le plan économique.

Dernière observation : il y a des injustices profondes à réparer. La situation économique et financière le permet. Nous souhaitons qu'on tire enseignement des grèves qui ont eu lieu, qu'on ne retombe pas dans la quiétude, dans l'indifférence, qu'on n'ait pas peur de déchoir, non plus, en discutant avec les organisations syndicales.

Nous pensons que le devoir du Gouvernement est de faire les concessions nécessaires, de mesurer qu'à défaut il sera débordé à l'automne et que tous les sacrifices qui ont été imposés pour le redressement seront devenus vains.

Nous pensons que le devoir du Gouvernement est de calculer avec sérieux, avec probité, l'effort à faire pour répondre aux légitimes revendications et pour retrouver la paix sociale. Personne ne lui demande de faire tout d'un seul coup. Mais nous le mettons en garde contre l'hyperprudence. Je crois que c'est Anatole France qui disait que la prudence était « la plus vile des vertus ». Mais aujourd'hui, cette prudence elle-même peut être de l'imprudence et nous conduire à de graves crises sociales à l'automne.

C'est pourquoi nous adjurons le Gouvernement de comprendre et d'agir. Il devrait avoir à cœur de faire en sorte que les salariés,

les familles, les retraités, les vieux ne puissent pas dire que le Gouvernement a ignoré avec persévérance leurs difficultés et que la V<sup>e</sup> République est restée sourde et fermée à leurs avertissements et à leurs légitimes revendications. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** Etant donné le nombre des orateurs inscrits, je propose à l'Assemblée de tenir séance ce soir à vingt et une heures au lieu de vingt et une heures trente.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre relative à la situation sociale.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quinze minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

